

Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 72 (1974-1975)
Heft: 347

Vereinsnachrichten: Activité de la Société vaudoise des Sciences naturelles : Rapport des délégués à la Commission pour la Protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Rapport des délégués à la Commission
pour la Protection de la nature**

Présenté à l'assemblée générale de la SVSN du 10 décembre 1974 (v. p.215)

Cette Commission est formée de 13 membres et répartie en 3 sous-commissions: Protection de la nature, des sites construits et des sites non construits. Au cours de l'exercice écoulé, elle s'est réunie une fois en séance plénière et plusieurs fois en séance de sous-commission, sept fois en ce qui concerne la protection de la nature.

Nous avons été consultés sur une série d'objets, en particulier :

- la protection de la tourbière des Mosses ;
- un projet de port à l'embouchure du vieux Rhône (Noville) ;
- un projet de construction d'un chemin en forêt dans le Mormont ;
- un projet de port industriel à la Poissine (Grandson) ;
- un projet de route forestière au Bois de Couffin (Ollon) ;
- un projet de plan de quartier à Champs Baud (Chavannes-de-Bogis) ;
- un projet de réserve naturelle du Vallon des Vaux ;
- un projet de dérogation du plan AFV concernant la construction d'une villa aux Charbonnières ;
- un projet de comblement au lieu dit La Combe au Montet par les déjections de la Gyps-Union (Bex).

Au cours de l'année écoulée, cette Commission a fait parler d'elle : un de ses membres, protecteur de la nature intransigeant, a été avisé que son mandat n'était pas renouvelé. On peut discuter longtemps sur le rôle des membres d'une commission consultative. Il faut en tous cas qu'ils puissent donner leur avis de scientifiques, puisqu'on les consulte, et que l'autorité exécutive prenne la décision politique.

On doit aussi souhaiter, comme l'a déjà fait M. Aubert dans son rapport précédent, que la commission soit consultée dans la phase initiale des études et non pas quand les jeux sont faits, et qu'elle soit consultée non seulement sur des objets mineurs, mais aussi pour les projets importants.

J'y ajouterai un troisième vœu, c'est que les membres de la Commission aient accès aux dossiers avant les séances ou les visites.

Ceci dit, je pense utile que notre société soit représentée dans cette Commission. Elle l'a été par M. Daniel Aubert depuis sa création et jusqu'en juin 1974 et par M^{me} Narbel dès cette date.

M. NARBEL